

Mairie d'USSAC



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 02 octobre 2017

Affiché le 09 octobre 2017, en application de l'article
L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Téléphone : 05.55.88.17.08
Télécopie : 05.55.88.36.50

Le texte intégral des délibérations est consultable dans le hall de la mairie

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, les décisions suivantes.

Mise à jour du tableau des emplois

Le tableau des emplois est modifié au 1^{er} novembre 2017, pour permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade pour l'année 2017. Une modification est apportée à la date du 15 décembre 2017, pour permettre la nomination d'un agent au grade d'agent de maîtrise.

Décision budgétaire modificative n° 01

L'objet essentiel de cette décision modificative est de prendre en compte des crédits de subventions, attribués depuis le vote du budget primitif 2017 et d'ajuster les crédits affectés aux dépenses. 84 348 € de crédits sont votés en dépenses et en recettes, dont 26 250 € en fonctionnement et 58 098 € en investissement.

Subventions aux associations - 2^{ème} tranche

Une seconde tranche de subventions de fonctionnement est allouée aux associations locales pour un montant global de 3 923 €.

Demande de subvention LEADER

La commune souhaite s'équiper d'un city stade (terrain multisports), d'une aire de jeux multifonctions pour enfants (2-12 ans), d'un skatepark et d'une table extérieure de tennis de table. Ces équipements seront installés dans l'enceinte du parc municipal des sports René Poignet. Le montant de la fourniture de ces équipements et des travaux d'aménagement du site, nécessaires à leur installation, est estimé à 81 132,50 € HT. Pour financer ce projet, une subvention FEADER, d'un montant de 64 906 €, est sollicitée auprès du Territoire Ouest Corrèzien, dans le cadre du programme européen LEADER.

Modification des statuts du SIAV

Les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère seront modifiés pour prendre en compte la suppression de la compétence tourisme et l'extension de son périmètre par l'adhésion de la commune de Meilhards, pour une partie des compétences optionnelles exercées par ce syndicat.

Vente du site de la gare d'Ussac

Le conseil municipal décide de céder l'ensemble des biens bâtis et non bâtis constituant l'ancienne gare d'Ussac à la SARL Durfort Ranza Travaux Publics (DRTP), située à Varetz. Le prix de cession est fixé à 100 000 €.

Acquisition amiable de terrain

L'acquisition à titre gratuit d'une parcelle de terrain (99 m²), mitoyenne de l'impasse du Réservoir, au lieudit "les Places de Lintillac", est approuvée à l'unanimité.

Le Maire,

Gilbert ROUHAUD